

*que  
sais-je?*

# HISTOIRE DU TIMBRE-POSTE

PAR EUGÈNE VAILLÉ



PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE FRANCE

# « QUE SAIS - JE ? »

Nos 601 à 700

601. L'âge critique (D<sup>r</sup> P. GUILLY).
602. La structure moléculaire (B. PULLMAN).
603. Les terres australes (E. AUBERT DE LA RÛE).
604. Le naturalisme (P. COGNY).
605. Le calcul mental (R. TATON).
606. Les civilisations africaines (D. PAULME).
607. Les épidémies (P<sup>r</sup> H. HARANT).
608. Les grands marchés du monde (P. GEORGE).
609. Technique de l'urbanisme (R. AUZELLE).
610. La chasse à courre (P. VIDRON).
611. Australie et Nouvelle-Zélande (A. HUETZ DE LEMPS).
612. La justice en France (R. CHARLES).
613. Physiologie des mœurs (D<sup>r</sup> P. CHAUCHARD).
614. L'hygiène de la vue (E. BAUMGARDT).
615. Optique théorique (J. TERRIEN et A. MARÉCHAL).
616. L'Etat (J. DONNEDIEU DE VABRES).
617. La pisciculture (P. VIVIER).
618. L'art des jardins (P. GRIMAL).
619. L'Océanie française (A. HUETZ DE LEMPS).
620. Histoire du livre (E. DE GROLIER).
621. Le fond des océans (J. BOURCART).
622. Alexandre le Grand (P. CLOCHÉ).
623. Les grands problèmes métaphysiques (F. GRÉGOIRE).
624. L'Allemagne de Hitler (C. DAVID).
625. La phénoménologie (J.-F. LYOTARD).
626. Les tests mentaux (P<sup>r</sup> P. PICHOT).
627. La voix (E. GARDE).
628. Le Brésil (P. MONBEIG).
629. La vie en haute altitude (J. GUILLERME).
630. La Papauté à Avignon (Y. RENOARD).
631. La musique étrangère contemporaine (A. HODEIR).
632. Les religions de l'Afrique noire (DESCHAMPS).
633. L'Afrique équatoriale française et le Cameroun (J. POUQUET).
634. L'alcoolisme (G. MALIGNAC et R. COLIN).
635. L'esthétique (D. HUISMAN).
636. Les insuccès scolaires (A. LE GALL).
637. La phonétique (B. MALMBERG).
638. La cybernétique (G. TH. GUILBAUD).
639. L'économie de l'alimentation (M. LENGELLÉ et M. CÉPÈDE).
640. Minéraux et terres rares (Ch. POMEROL et R. FOUET).
641. Le spiritisme (A. CASTELLAN).
642. Les poissons (R. BAUCHOT).
643. Le Yoga (P. MASSON-OURSSEL).
644. Le cacao (F. LÉRY).
645. Les Etrusques (R. BLOCH).
646. La stylistique (P. GUIRAUD).
647. Les roches métamorphiques (Ch. POMEROL et R. FOUET).
648. L'énergie (P. MAILLET).
649. L'imagination (J. BERNIS).
650. Le potassium et la vie (A. REINBERG).
651. Histoire de l'impôt (H. LAUFENBURGER).
652. L'optique astronomique (J. TERRIEN).
653. L'écriture (Ch. HIGOUNET).
654. La rémunération du travail (J. et M. RICOUARD).
655. La sémantique (P. GUIRAUD).
656. La médecine psychosomatique (D<sup>r</sup> P. CHAUCHARD).
657. Les villes romaines (P. GRIMAL).
658. Les grandes doctrines morales (F. GRÉGOIRE).
659. La manœuvre des navires (P. CÉLÉRIER).
660. La psychanalyse (D. LAGACHE).
661. L'algbre moderne (M. QUEYSANNE et A. DELACHET).
662. L'ultra-violet (J. GUILLERME).
663. La naissance (P<sup>r</sup> R. MERGER).
664. La critique littéraire (J.-C. CARLONI et J.-C. FILLoux).
665. Le citoyen devant l'Etat (R. PELLOUX).
666. Les pèlerinages (R. ROUSSEL).
667. L'esclavage (M. LENGELLÉ).
668. Les fossiles (E. BASSE DE MÉNORVAL).
669. La psychiatrie sociale (P<sup>r</sup> H. BARUK).
670. Histoire des légendes (J.-P. BAYARD).
671. La métaphysique (Y. CASTELLAN).
672. Les relations humaines (Fr. BAUD).
673. L'Etat d'Israël (A. CHOURAQUI).
674. Histoire de Gibraltar (B. LARSONNEUR).
675. Histoire de la Yougoslavie (M. DE VOS).
676. Le siècle d'Auguste (P. GRIMAL).
677. L'homéopathie (D<sup>r</sup> P. VANNIER).
678. Les protéines (M. LÉVY).
680. La raison (G.-G. GRANGER).
681. Le canal de Suez (H. POYDENOT).
682. Les montagnes (R. FOUET et Ch. POMEROL).
683. Les conserves (F. LÉRY).
684. La guérison (J. SARANO).
685. L'orthographe (P. BURNÉY).
686. La république romaine (A. CLERICI et A. OLIVESI).
687. L'univers (P. COUDERC).
688. Histoire de la Touraine (P. LEVEEL).
689. Albigeois et Cathares (F. NIEL).
690. Histoire du droit pénal (R. CHARLES).
691. Les thérapeutiques psychiatriques (P<sup>r</sup> H. BARUK).
692. La trigonométrie (R. CAMPBELL).
693. Géopolitique et géostratégie (P. CÉLÉRIER).
694. Le mysticisme (H. SÉROUYA).
695. Les entreprises nationalisées (B. CHENOT).
696. Sociétés animales, société humaine (P. CHAUCHARD).
697. La consommation (M. LENGELLÉ).
698. Le langage et la pensée (P. CHAUCHARD).
699. Marchands et banquiers du Moyen Age (J. LE GOFF).
700. L'argot (P. GUIRAUD).

# HISTOIRE DU TIMBRE-POSTE

16° V

5601

IL - 21 10 1989 - 12 074

## DU MÊME AUTEUR

---

*Histoire des postes jusqu'à la Révolution* (coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France).

*Histoire des postes depuis la Révolution* (coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France).

*Histoire du timbre-poste* (coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France).

*Une visite au Musée postal* (Musée postal).

*La lettre et le messager dans l'art de la miniature à la fin du Moyen Age* (Musée postal). (Épuisé.)

*Le Cabinet noir* (Presses Universitaires de France, 1950). Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. (Prix Jacques Dutheil.)

*Le Musée postal à travers la France* (Musée postal).

*Histoire générale des postes françaises :*

T. I : *Des origines à la fin du Moyen Age* (Presses Universitaires de France, 1947).

T. II : *De Louis XI à la création de la Surintendance générale des Postes (1477-1630)* (Presses Universitaires de France, 1949).

T. III : *De la réforme de Louis XIII à la nomination de Louvois à la Surintendance générale des Postes (1630-1668)* (Presses Universitaires de France, 1950).

T. IV : *Louvois, surintendant général des Postes (1668-1691)* (Presses Universitaires de France, 1951).

T. V : *La Ferme générale et le groupe Pajot-Rouillé (1691-1738)* (Presses Universitaires de France, 1951).

T. VI (Première partie) : *La Ferme générale et le groupe Grimod-Thiroux (1738-1789)* (Presses Universitaires de France, 1953).

*En préparation :*

T. VII : *La technique postale et son évolution, des origines à la fin de l'Ancien Régime.*

Hors série : *La lettre-missive de caractère littéraire. La législation, le droit et la littérature.*

---

« QUE SAIS-JE ? »

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

=====  
N° 273  
=====

HISTOIRE  
DU  
TIMBRE-POSTE

par

Eugène VAILLÉ

*Conservateur du Musée Postal*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—  
1959

SEIZIÈME MILLE

**DÉPOT LÉGAL**

1<sup>re</sup> édition .. .. 4<sup>e</sup> trimestre 1947  
2<sup>e</sup> — .. .. 4<sup>e</sup> — 1959

**TOUS DROITS**

de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays

© 1947, *Presses Universitaires de France*

## AVANT-PROPOS

Le timbre-poste, par la simplification qu'il a apportée à l'exécution du service postal, est un des éléments de la taxe à bas prix qui est à l'origine de la prodigieuse extension de la poste dans le monde moderne. Il a permis de bouleverser les méthodes d'exploitation et de satisfaire à des échanges dont l'Ancien Régime ne pouvait imaginer ni l'ampleur, ni la fréquence, ni la rapidité, et de tirer parti, aux moindres frais, des moyens que le développement des voies de communication mettait à la disposition d'un organisme chargé de faciliter, d'intensifier et de régulariser les rapports sociaux entre les individus, tout autant qu'entre les peuples.

Économie de temps, économie d'argent, tels sont les avantages essentiels qui ont résulté de son utilisation, limitée à l'affranchissement des correspondances. Un élément nouveau, la passion des collectionneurs, a singulièrement étendu ce domaine.

Rowland Hill, puisque c'est à lui, nous le verrons, qu'il faut attribuer le premier emploi pratique de la figurine, eût été fort étonné si on lui eût prédit qu'un jour viendrait où ces minuscules images, dont, à l'origine surtout, le caractère esthétique était assez illusoire, seraient détournées du but qui les avait créées et qui était l'utilité publique, pour donner des satisfactions d'un autre ordre à nombre

de gens, prêts à d'énormes sacrifices pour classer dans un album ces petits carrés de papier.

Mais le fait est là, indiscutable.

D'abord timide et peu développé, le goût de la collection a provoqué la création d'un commerce de timbres-poste dont l'importance est considérable dans l'activité économique de chaque pays, un marché international s'étant constitué pour satisfaire à cet engouement. Un événement d'ordre pratique, et somme toute assez secondaire, a pris l'envergure d'un fait social dont la collectivité a tiré bénéfice, non pas seulement comme elle le fait de toute industrie florissante, mais parce que la coutume s'est introduite des timbres à surtaxe, apportant une aide précieuse à des œuvres d'ordre national ou d'intérêt social.

C'est de toute cette évolution que le présent ouvrage a voulu suivre les phases et déterminer le caractère.



## CHAPITRE PREMIER

### LA PETITE POSTE DE PARIS EN 1653 ET LE BILLET DE PORT PAYÉ

On pourrait s'étonner que le timbre-poste ne soit apparu que tardivement dans le service postal, puisque son emploi effectif et général ne date que de la cinquième décennie du XIX<sup>e</sup> siècle alors que l'origine de la poste en tant qu'entreprise officielle et réglementée mise à la disposition du public se peut situer à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

La raison en est simple. Le timbre n'était d'aucun intérêt dans l'exécution du service tel qu'il était compris autrefois. Ce n'est qu'à la réorganisation de ce dernier et à une profonde transformation de ses rouages qu'est due son apparition. Là encore, c'est le besoin qui a créé l'organe, le besoin et l'ingéniosité de l'esprit humain. Le timbre-poste, par la facilité qu'il a apportée aux échanges, a été dès lors le facteur essentiel de leur développement et de l'extension qu'ils ont accusée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'époque contemporaine.

La caractéristique essentielle de l'ancienne poste était que le port des correspondances fût établi, compte tenu de leur poids, d'après la distance entre les lieux de départ et d'arrivée, et que ce port fût perçu sur le destinataire. Les administrations postales avaient bien prévu la possibilité, pour l'expéditeur, de procéder par avance à l'affranchissement des envois, mais en réalité rares étaient ceux qui usaient de cette faculté, pas même 10 % en France,

et les dirigeants eux-mêmes ne tenaient guère à ce que leur nombre augmentât. Un Intendant général des Postes de France, Grimod Dufort, estimait, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette pratique importune en raison des complications qu'elle apportait à un service organisé sur d'autres bases.

La logique aurait cependant voulu que celui qui, de sa propre initiative, ce qui est le cas le plus fréquent, adresse une lettre à son correspondant, en payât lui-même le port, car celui qui écrit le fait ordinairement dans son intérêt. Il a quelque chose à demander ou à offrir, ou un avis à donner.

La coutume en avait décidé autrement.

En fait, à l'époque lointaine des messagers, c'était avec eux que l'expéditeur se mettait en rapport pour convenir du prix de leur entremise, non pour le payer personnellement, mais pour l'indiquer lui-même sur l'adresse de l'envoi à son correspondant qui en effectuait le paiement. Aussi cette indication sur les lettres de ce temps est-elle de la même main que l'adresse, ce qui a fort intrigué les collectionneurs de marques postales. Cette coutume se maintint jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que le service avait cependant reçu une réglementation qui en fixait rigoureusement le tarif. La raison, c'est, probablement que s'agissant de rémunérer un service rendu, il n'était pas sage d'en acquitter le prix avant d'être certain de son accomplissement, le transporteur se montrant d'autant plus attentif à livrer un envoi, qu'il avait à en percevoir, au moment de sa remise, le prix de transport. Une lettre de Malherbe du 8 juin 1621 à son ami Claude Fabri, Conseiller au Parlement de Provence en est un témoignage : « Ne craignez point s'il vous plaît, lui disait-il, quand vous prendrez la peine de m'écrire, de charger la lettre de port afin

que les porteurs soient plus curieux de la rendre. »

Ce système avait un avantage : l'expéditeur pouvait jeter tout simplement ses envois dans une boîte aux lettres sans être obligé de les remettre aux mains du commis du bureau.

Mais que les choses changent et que le paiement soit imputé à l'expéditeur, une double obligation en résultait ; il fallait que la correspondance qui allait circuler dans les diverses parties du service, réception, transport et distribution, conservât trace de ce paiement pour qu'il ne fût rien exigé du destinataire, et il fallait aussi que la méthode employée à cette fin fût simple, rapide et économique pour ne pas surcharger de dépenses inutiles l'entreprise de transport et qu'elle assurât en outre à cette dernière la sécurité de sa perception.

Comment l'expéditeur allait-il s'acquitter de son dû ? Ne pouvant plus jeter simplement à la boîte une lettre dépourvue de son affranchissement, il perdait ainsi la commodité que pouvait donner la multiplication de ces boîtes dans une grande ville, et devait se rendre obligatoirement au bureau pour y remettre son envoi à un commis qui le prenait en charge et en percevait le port. C'était beaucoup de temps perdu et l'extension chaque jour croissante du service aurait immobilisé un certain nombre d'agents uniquement chargés de cette besogne. Exécutable peut-être au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette combinaison eût occasionné au XIX<sup>e</sup> d'interminables embouteillages et nécessité la présence d'un personnel nombreux et coûteux. Un système était à trouver qui libérât l'expéditeur du paiement au guichet tout en donnant au transporteur la certitude qu'il serait payé. Ce fut le rôle du timbre-poste de satisfaire à ces multiples exigences et c'est à lui qu'eut recours, sous un autre nom il est vrai, mais avec la

même mission, le premier système postal qui ait adopté la taxe unique et l'affranchissement préalable, celui de la Petite Poste de Paris en 1653.

L'idée première et même son exécution, une exécution il est vrai éphémère, appartient à un Français assez obscur, malgré qu'il ait été académicien, ce qui n'est point contradictoire, l'immortalité que dispense l'habit vert ne résistant qu'exceptionnellement à l'épreuve des siècles. Du moins, le nom de ce Jean-Jacques Renouard de Villayer, qui devait remplacer en 1659 Abel Servien, Surintendant des Finances et premier titulaire du 22<sup>e</sup> Fauteuil académique et de qui Fontenelle devait être le successeur, aura dû sa survie, non à ses talents littéraires ou à ses fonctions de maître de requêtes, mais à ce fait qu'il a eu le premier l'idée de ce que l'on a appelé, d'ailleurs bien longtemps après lui, la Petite Poste, et que, deux siècles avant Rowland Hill, il a créé le premier timbre-poste.

Expliquons tout d'abord ce qu'on entend par Petite Poste. Pour si paradoxal que cela nous paraisse aujourd'hui si l'habitant de Paris pouvait déjà au xvii<sup>e</sup> siècle correspondre avec la Moscovie dont le courrier partait deux ou trois fois par semaine de la capitale, ou encore avec Constantinople et même avec les Echelles du Levant, il ne lui était pas permis d'utiliser la poste pour écrire dans sa résidence. « Les lettres qui seront jetées dans les boîtes de Paris pour Paris ne seront point portées à leur adresse, elles seront mises au rebut quand bien même elles viendraient de province. » C'est ainsi qu'après avoir donné « l'ordre général du départ du courrier pour les lettres » s'exprime tous les ans, jusqu'en 1759, l'*Almanach Royal*, disposition applicable d'ailleurs, chacune en ce qui la concerne, à toutes les villes du territoire.

Pour comprendre cette anomalie, il faut examiner les faits et se souvenir que, lors de la création du service postal, le besoin ne se faisait pas sentir d'une distribution locale. Elle n'aurait eu d'intérêt que dans les villes très étendues, et encore fallait-il considérer que la majorité de leurs habitants n'avait ni le besoin, ni le goût de l'« épistole », comme on disait alors. Les seuls qui écrivaient régulièrement avaient leurs laquais ou leurs commis pour la remise sur place des correspondances. « Ceux qui n'avaient pas de domestique, assure plus tard Barbier dans son *Journal de la Régence*, se servaient des petits Savoyards qui étaient dans les rues pour s'écrire les uns aux autres. » A la vérité, on n'imaginait pas que la circulation de la correspondance locale, même dans les grandes agglomérations, pût être d'un revenu quelconque, et pour cette raison les Fermiers Généraux des Postes, cependant fort attentifs à leur bourse, s'en désintéressaient complètement et considéraient cette catégorie d'envois comme échappant à leur privilège. Ce fut précisément le but de M. de Villayer d'obtenir ce privilège. Il recevait de Louis XIV, le 18 juillet 1653, la permission de porter les lettres de Paris d'un quartier dans un autre. Le Comte de Nogent, bénéficiaire avec lui de cette permission, semble n'avoir point participé autrement à l'opération.

Né à Nantes, en 1605, d'un Maître des Comptes, Villayer, après avoir été Conseiller au Parlement de Rennes, puis au Parlement de Paris, devint Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, titre qui lui est donné dans l'acte de concession. Il devait plus tard être le doyen du Conseil d'Etat.

Notre homme avait l'esprit inventif, ce dont, suivant l'humeur de ceux qui parlent de lui, il était ou loué ou critiqué. Saint-Simon, dans ses Notes au

*Journal de Dangeau*, le déclare rempli d'inventions singulières et de beaucoup d'imagination. Il avait notamment une manière à lui de connaître l'heure dans l'obscurité qui n'est pas sans originalité. Il avait, pour cela, aménagé à sa portée, auprès de son lit, « une horloge avec un fort cadran dont les chiffres des heures étaient creux et remplis d'épices différentes en sorte que, conduisant son doigt le long de l'aiguille sur l'heure qu'elle marquait, ou au plus près de la division de l'heure, il goûtait ensuite, et par le goût et par la mémoire, connaissait, la nuit, l'heure qu'il était ». La recette, à moins de l'utiliser pour satisfaire sa gourmandise, n'est pas d'une extrême simplicité. Admettons qu'il ait été plus heureux dans son invention des ascenseurs, « ces chaises volantes, dit toujours Saint-Simon, qui, par des contrepoids, montent et descendent seules entre deux murs, à l'étage qu'on veut ». Plus heureux est une façon de parler, car si M. le Prince les utilisa sans ennuis à Chantilly et à Paris, un soir à Versailles, lorsque la duchesse, sa belle-fille, s'en voulut servir, « la machine manqua et s'arrêta à mi-chemin en sorte qu'avant qu'on pût l'entendre et la secourir en rompant le mur, elle y demeura bien trois longues heures engagée. Cette aventure la corrigea de la voiture et en a fait passer la mode ». Mais elle ne diminua pas l'ingéniosité de Villayer. L'ironie à froid de La Bruyère le représente, a-t-on dit, sous le nom d'Hermippe, un des caractères les plus vivants de la manière du moraliste, et dont voici la conclusion : « Hermippe tire le jour de son appartement d'ailleurs que de la fenêtre ; il a trouvé le secret de monter et de descendre autrement que par l'escalier et il cherche celui d'entrer et de sortir plus commodément que par la porte. »

Hélas, c'est fréquemment de cette sorte que l'on



# Que sais-je ?

Collection dirigée par Paul Angoulvent

## Derniers titres parus

- |   |  |
|---|--|
| 801. Histoire de l'Indonésie (J. BRUHAT).           | 821. La coopération (G. LASSERRE).                               |
| 802. Sociologie de l'Algérie (P. BOURDIEU).         | 822. L'épargne et l'investissement (P.-M. PRADEL).               |
| 803. La technique sanitaire (M. BIDAUT).            | 823. La musique espagnole (J. SUBIRA).                           |
| 804. Histoire de l'Asie du Sud-Est (LÊ THÃNH KHÔ).  | 824. Les climats et l'agriculture (G. EUVERTE).                  |
| 805. Les archives (J. FAVIER).                      | 825. La Bourse des valeurs (G. DÉFOSSÉ).                         |
| 806. La critique d'art (A. RICHARD).                | 826. La guerre révolutionnaire (CL. DELMAS).                     |
| 807. Géographie cynégétique du monde (L. BLANCOU).  | 827. Le vol des avions (J. RENAUDIE).                            |
| 808. Les gnostiques (S. HUTIN).                     | 828. Les routes (J. BERTHOMIER).                                 |
| 809. Les littératures celtiques (J. MARX).          | 829. Les insecticides (R. DAJOZ).                                |
| 810. L'épileurisme (J. BRUN).                       | 830. La noblesse (Ph. DU PUY DE CLINCHAMPS).                     |
| 811. L'économie du Japon (M. MOREAU).               | 831. La Croix-Rouge internationale (H. COURSIER).                |
| 812. Les champignons (M. LOCQUIN).                  | 832. Les ordinateurs électroniques (P. DEMARNE et M. ROUQUEROL). |
| 813. Les satellites artificiels (Ch.-N. MARTIN).    | 833. Contrebande et contrebandiers (P. BÉQUET).                  |
| 814. La greffe végétale (C.-C. MATHON).             | 834. La machine à traduire (E. DELAVENAY).                       |
| 815. Le contrôle des matériaux (M. JEANTET).        | 835. L'âge du bronze (J. BRIARD).                                |
| 816. La musique hongroise (J. VIGUÉ et J. GERGELY). | 836. L'Organisation Internationale du Travail (M. MONTCEAU).     |
| 817. Le parachute (J. PELLANDINI).                  | 837. Les Églises en Grande-Bretagne (B. GAVALDA).                |
| 818. Pourquoi nous travaillons (J. FOURASTIÉ).      | 838. La vie anglaise (T. MAYER).                                 |
| 819. Le Moyen-Orient (J.-P. ALEM).                  | 839. Les fraudes (J. VIVEZ).                                     |
| 820. Le yachting (J. GIORDAN).                      |  |

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

